berté • Égalité • Fraternité	cle R. 122-3 du code de l'environnement N° 1473
inistère chargé Ce formulaire n'	est pas applicable aux installations classées pour la protection
e l'environnement	de l'environnement
	été sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement cette demande, lire attentivement la notice explicative
Ce formulaire complé Avant de remplir d Date de réception 17/03/2014	Cadre réservé à l'administration
Date de réception 17/03/2014	Dossier complet le N° d'enregistrement F01114P0043
×	1. Intitulé du projet
Cequalification du site de burea	ux 46/50 avenue de Breteuil / et logements collectifs au 5 villa
Segur, Paris 7ème.	
	ification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
원1 Personne physique	
Rom	Prénom
2.2 Personne morale	COVEA IMMOBILIER
Dénomination ou raison sociale	COVEA IMMOBILIER
Nom, prénom et qualité de la personne	Loïc LECALLO Président
habilitée à représenter la personne morale	
RCS / SIRET 7 9 7 9 0 8 6	5 4 0 0 0 1 6 Forme juridique SAS
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea	<mark>z à votre demande l'annexe obligatoire n°1</mark> u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea c N° de rubrique et sous rubrique	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2 4. Caractéristiques générales du projet
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU Doivent être annexées au présent formu	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2 4. Caractéristiques générales du projet Maire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet Le présent projet a pour objet la	 u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2 4. Caractéristiques générales du projet maire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire a requalification du site anciennement appelé "site Michelin".
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet Le présent projet a pour objet la Actuellement, le site présente la sous-sol.	 u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2 A. Caractéristiques générales du projet Idaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire a requalification du site anciennement appelé "site Michelin". 1 275m2 de surfaces de bureaux et 270 places de parking en
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet Le présent projet a pour objet la Actuellement, le site présente la sous-sol. Le projet prévoit la densification	 u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2 4. Caractéristiques générales du projet Idaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire a requalification du site anciennement appelé "site Michelin". 1 275m2 de surfaces de bureaux et 270 places de parking en on de la parcelle et une mixité de projet.
 3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU Doivent être annexées au présent formut 4.1 Nature du projet Le présent projet a pour objet la Actuellement, le site présente l'isous-sol. Le projet prévoit la densification La structure du parking et les 3	 u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2 A. Caractéristiques générales du projet Idaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire a requalification du site anciennement appelé "site Michelin". 1 275m2 de surfaces de bureaux et 270 places de parking en
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU Doivent être annexées au présent formut 4.1 Nature du projet Le présent projet a pour objet la Actuellement, le site présente 1: sous-sol. Le projet prévoit la densification La structure du parking et les 3 réhabilités en surfaces de bureau bâtiment existants seront créés ou	 u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2 4. Caractéristiques générales du projet Indire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire a requalification du site anciennement appelé "site Michelin". 1 275m2 de surfaces de bureaux et 270 places de parking en on de la parcelle et une mixité de projet. bâtiments les plus anciens de bureaux seront conservés et ux (5775m2). Un bâtiment de bureaux neufs + des extensions au en surface de bureaux (4525m2).
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet Le présent projet a pour objet la Actuellement, le site présente 1 sous-sol. Le projet prévoit la densification La structure du parking et les 3 réhabilités en surfaces de bureau bâtiment existants seront créés a	 u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2 A. Caractéristiques générales du projet daire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire a requalification du site anciennement appelé "site Michelin". 1 275m2 de surfaces de bureaux et 270 places de parking en on de la parcelle et une mixité de projet. bâtiments les plus anciens de bureaux seront conservés et ux (5775m2). Un bâtiment de bureaux neufs + des extensions au
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet Le présent projet a pour objet la Actuellement, le site présente 1 sous-sol. Le projet prévoit la densification La structure du parking et les 3 réhabilités en surfaces de bureau bâtiment existants seront créés a Coté villa de Ségur, création d'a destiné à la petite enfance. L'ensemble des espaces de station	 u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2 4. Caractéristiques générales du projet Maire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire a requalification du site anciennement appelé "site Michelin". 1 275m2 de surfaces de bureaux et 270 places de parking en on de la parcelle et une mixité de projet. bâtiments les plus anciens de bureaux seront conservés et ux (5775m2). Un bâtiment de bureaux neufs + des extensions au en surface de bureaux (4525m2). environ 80 logements sociaux et en accession + un équipement nnement sera remanié, au total, environ 180 places + les
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet Le présent projet a pour objet la Actuellement, le site présente 1 sous-sol. Le projet prévoit la densification La structure du parking et les 3 réhabilités en surfaces de bureau bâtiment existants seront créés a Coté villa de Ségur, création d'a destiné à la petite enfance. L'ensemble des espaces de station surfaces de stationnement 2 roues	 u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2 4. Caractéristiques générales du projet Maire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire a requalification du site anciennement appelé "site Michelin". 1 275m2 de surfaces de bureaux et 270 places de parking en on de la parcelle et une mixité de projet. bâtiments les plus anciens de bureaux seront conservés et ux (5775n2). Un bâtiment de bureaux neufs + des extensions au en surface de bureaux (4525m2). environ 80 logements sociaux et en accession + un équipement nnement sera remanié, au total, environ 180 places + les s.
3. Rubrique(s) applicable(s) du tablea N° de rubrique et sous rubrique 36° Travaux ou constructions soumis à Permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet Le présent projet a pour objet la Actuellement, le site présente 1 sous-sol. Le projet prévoit la densification La structure du parking et les 3 réhabilités en surfaces de bureau bâtiment existants seront créés a Coté villa de Ségur, création d'a destiné à la petite enfance. L'ensemble des espaces de station surfaces de stationnement 2 roues	 u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phaseslorsque l'opération crée une SHON spérieure ou égale à 10 000m2 et inférieure à 40 000m2 4. Caractéristiques générales du projet maire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire a requalification du site anciennement appelé "site Michelin". 1 275m2 de surfaces de bureaux et 270 places de parking en on de la parcelle et une mixité de projet. bâtiments les plus anciens de bureaux seront conservés et ux (5775m2). Un bâtiment de bureaux neufs + des extensions au en surface de bureaux (4525m2). environ 80 logements sociaux et en accession + un équipement nnement sera remanié, au total, environ 180 places + les

4.2 Objectifs du projet

Le projet doit répondre à plusieurs certifications environnementales, dont les objectifs sont très ambitieux.

La rénovation du bâtiment de bureaux existant bénéficiera :

- D'une certification « NF Bâtiments tertiaires Démarche HQE® Rénovation »
- D'une certification BREEAM « Refurbishment »
- Du label BBC rénovation.
- La construction du bâtiment de bureau, vise quant à elle :
- La certification « NF Bâtiments tertiaires Démarche HQE »
- Une certification BREEAM « New Build »

Enfin, les bâtiments de logements viseront la certification H&E - Certification Habitat Neuf.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Planning général du chantier: 38 mois, d'octobre 2015 à décembre 2018.Le projet comporte différentes entités qui nécessiteront une coordination globale durant le chantier et un phasage approprié lié à leurs natures spécifiques et dans l'optique de générer un minimum de nuisance alentours par des déblais et des approvisionnements exclusivement par l'avenue de Breteuil. Ainsi les reprises du parking et les logements coté villa de Ségur seront réalisés en gros œuvre durant la première phase. Les travaux de réhabilitation des bureaux existants se conduiront partiellement durant cette même phase, tout en conservant une aille dédiée sur 3 niveaux pour les cantonnements du chantier. Les travaux de gros œuvre du bâtiment neuf sur l'avenue de Breteuil se feront en deuxième phase. Enfin, une dernière phase de travaux concernera les finitions de toutes les entités, ainsi que l'aménagement définitif des espaces extérieurs.

A noter l'absence de terrassement et excavation au droit des espaces verts protégés, la réalisation de toitures végétalisées des logements en accession et des bureaux neufs sur l'avenue de Breteuil. ainsi que la récupération massive de matériaux de déconstruction au profit du comblement du puits canadiens au niveau-3 côté villa de Ségur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En complément de la description du projet décrite dans le paragraphe 4.1: La mixité de programme profite de la double orientation de la parcelle. La zone prévue pour les bureaux sera coté avenue de Breteuil. Nous prévoyons la création d'un accès parking de ce coté qui desservira les stationnements dédiés aux bureaux ainsi qu'un accès livraison. La surface de plancher dédiée aux bureaux est réduite de 1000m2. La surface prévue pour les bureaux accueillera également un restaurant inter entreprise (RIE) et un auditorium d'environ 180 places. L'effectif maximum prévu dans les bureaux est de 1000 personnes. Coté logements, l'ensemble des accès (piétons + voitures) se fera depuis la villa de Ségur. Nombreux transports en commun à proximité du site.

Métro Ligne 13 : Arrêts Duroc et Saint François Xavier ; Ligne 6 : Arrêt Sèvres-Lecourbe ; Ligne 10 : Arrêts Duroc et Ségur. Les lignes de bus : Ligne 28 : arrêt El Salvador ; Ligne 82 : arrêt Saint François Xavier ; Ligne 87 : arrêt Breteuil; Ligne 92 : arrêt Saint François Xavier.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administr	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou s	era-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrativ dossier(s) d'autorisation(s).	ve de l'Etat compétente en matière d'en	vironnement devra être jointe au(x)
Permis de construire valant dém	olition	
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est rempli	
Permis de construire valant dém	nolition	
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) de l'opération	- préciser les unités de mesure utilisées
Grandeu	rs caractéristiques	Valeur
 Surface de la parcelle : Surface de plancher existant Surface de plancher projet () Surface de plancher projet () Surface de plancher projet () Surface constructible parcel nombre de places de stationnombre de places de stationnombre 	bureaux) : logements + équipement) : total) : le (COS de 3) : ement existantes :	- 8 275 m2 - 11 275 m2 - 10 300 m2 - 6 700 m2 - 17 000 m2 - 24 825 m2 - 270 places - 180 places environ
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>2</u>	<u>9_18</u> ' <u>38.4</u> '' <u>E</u> Lat. <u>48</u> ° <u>51</u> ' <u>00.5</u> " <u>N</u>
46/50 avenue de Breteuil - 75007 Paris 3/5/7 villa de Ségur - 75007		18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Communes traversées :	
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage existant	? Oui X Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impac	t? Oui Non X
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a	utorisé ?	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progran	nme de travaux ?	Oui Non X
Si oui, de quels projets se compose l		

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

	Sensibil	ité envi	ronnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	ols sur le	e lieu d	e votre projet ?
			uellement sur la parcelle.
			oanisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Si oui, intitulé et date		Local /2013)	d'Urbanisme de la ville de Paris (version en vigueur depuis le
d'approbation : Précisez le ou les			
règlements applicables à	La pa	rcelle	e se situe dans la zone Urbaine Générale (UG).
la zone du projet			
D 1 1 1 000 1 070 1	1		
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	e ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui X Non
5.2 Enjeux environnementaux			d'implantation envisagée : yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
http://www.developpement			
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de		[X]	
d'intérêt écologique,		X	
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou		X	
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		X	
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une			
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une		X	
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ?		X	
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un		X	
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	X	
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	X	
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? en zone de montagne ? en zone de montagne ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par un plan de prévention du		X	
d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? en zone de montagne ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? sur un territoire couvert par		X	Arrêté préfectoral nº01-16855 du 29 octobre 2001, réglementan Paris les activités bruyantes

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	X		La parcelle se situe dans le secteur de mise en valeur du végétal du PLU de Paris.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou	X		La ville de Paris est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation, et par un Plan de Prévention des Risques Naturels relatif à la présence d'anciennes carrières et de gypse antéludien. Cependant, le site n'est pas dans une zone concernée.
approuvé ? dans un site ou sur des sols pollués ?	X		D'après le diagnostic de pollution réalisé par Dekra du 02/08/2011, les sols sont pollués par des métaux lourds, des HAP et du trichloréthylène. Cependant, les diagnostics et les évaluations quantitatives des risques sanitaires ont permis de valider la compatibilité de l'usage projeté avec l'état des terrains.
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		<u> </u>	
dans un site inscrit ou classé?	X		La parcelle se situe dans un site inscrit selon le PLU de Paris.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	

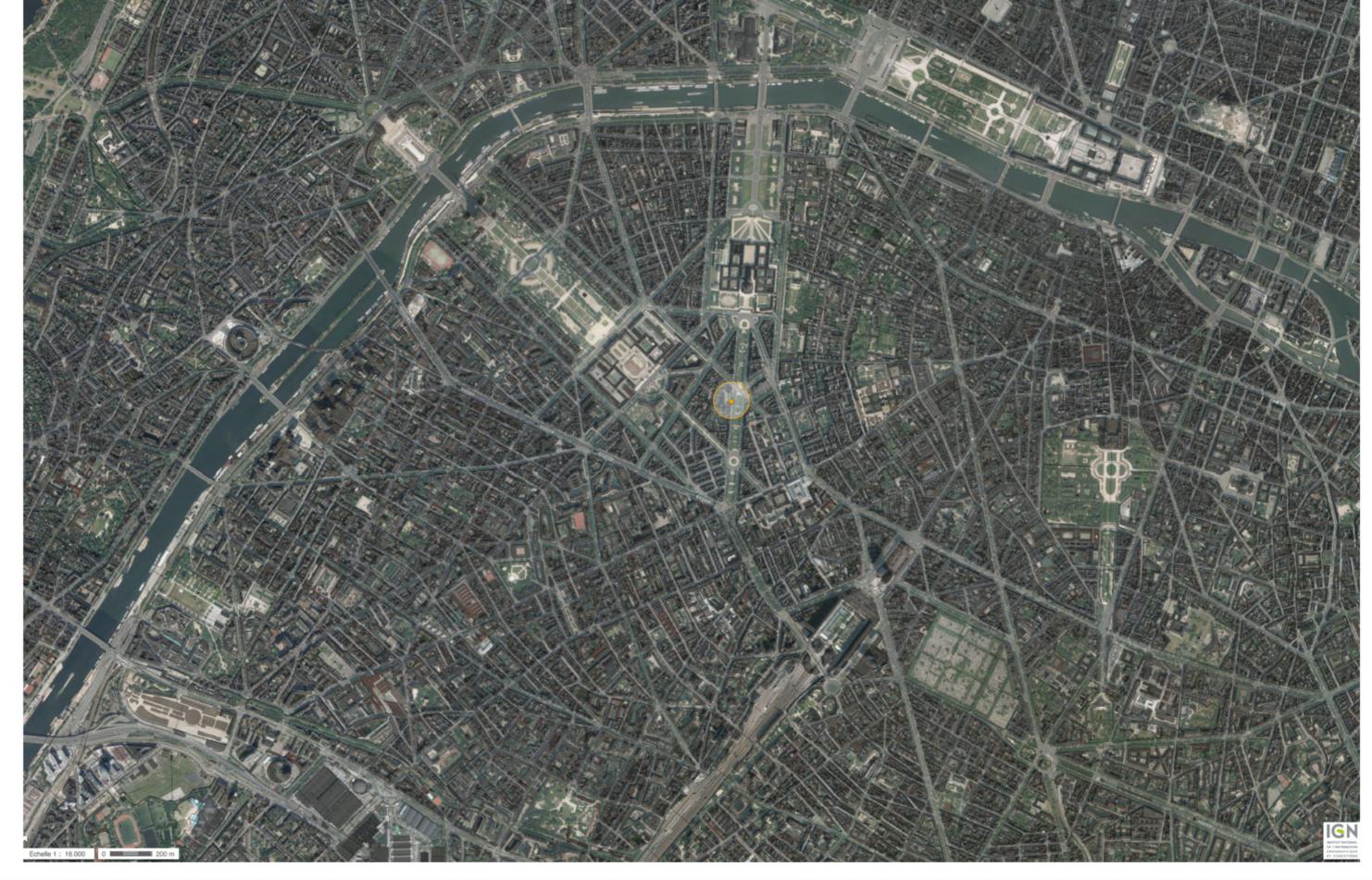
Seller 1	6. Caractéristiques de	e l'imp	act po	otentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine		
6.1 Le projet	envisagé est-il <u>suscepti</u> ppléter le tableau suivan	ble d'a	avoir le	es incidences suivantes ?		
	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X			
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X			
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X			
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X			
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Le fait de construire des bâtiments sur le site est susceptible de perturber la biodiversité. Cependant, un écologue est missionné sur le projet afin de limiter ces gênes occasionnées.		
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X			

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	Ł	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Les équipements techniques des bâtiments qui seront installés sont susceptibles d'émettre du bruit. Cependant un acousticien est missioné sur le projet afin de limiter ces potentielles nuisances.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	X	
	Est-il concerné par des vibrations ?	X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le projet prévoit d'installer un éclairage extérieur, comme c'est déjà le cas actuellement. Cependant, l'éclairage sera coupé entre 23h et 7h (horloge), et sera conçu conformément aux CIE 150-2003 et CIE 126-1997, pour éviter la pollution visuelle nocturne.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Etant donné que les bâtiments seront à usage de bureaux et de logements, des déchets non dangereux seront produits en quantité raisonnable. Les locaux déchets seront dimensionnés pour permettre le tri et un composteur sera installé afin de diminuer la quantité de déchets organiques liés au Restaurant Inter Entreprise.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, décrivez lesqueis :
7. Auto-évaluation (facultatif) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Selon nous l'étude d'impact n'est pas nécessaire. En effet les certifications
environnementales exigées nous conduisent à missionner différents interlocuteurs spécialisés pour prévenir les éventuels nuisances et impacts environnementaux du projet:
acousticien, écologue et BET HQE notamment. Ensuite, les audits HQE et Bream auront pour vocation de s'assurer qu'ils ont correctement
mené leurs missions de diagnostic et de conseil auprès des concepteurs, clé de l'obtention des labels et certifications exigées.
Enfin la culture des différents membres de l'équipe de conception est clairement orientée
vers l'engagement écologique et le respect des biotopes et du patrimoine existants. Ainsi nous estimons que l'association d'un projet à impact écologique très ordinaire
Ainsi nous estimons que l'association d'un projet à impact écologique très ordinaire (bureaux et logements) et l'engagement et la constitution de toute l'équipe (maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre) sont des gages du respect des équilibres écologiques du site, tant réglementaires qu'urbanistiques.
Ainsi nous estimons que l'association d'un projet à impact écologique très ordinaire (bureaux et logements) et l'engagement et la constitution de toute l'équipe (maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre) sont des gages du respect des équilibres écologiques du site, tant réglementaires qu'urbanistiques. Tous les aspects seront écologiquement améliorés: dépollution des terres contaminées actuellement, augmentation des surfaces de pleine terre, des terrasses plantées, du nombres
Ainsi nous estimons que l'association d'un projet à impact écologique très ordinaire (bureaux et logements) et l'engagement et la constitution de toute l'équipe (maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre) sont des gages du respect des équilibres écologiques du site, tant réglementaires qu'urbanistiques. Tous les aspects seront écologiquement améliorés: dépollution des terres contaminées
Ainsi nous estimons que l'association d'un projet à impact écologique très ordinaire (bureaux et logements) et l'engagement et la constitution de toute l'équipe (maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre) sont des gages du respect des équilibres écologiques du site, tant réglementaires qu'urbanistiques. Tous les aspects seront écologiquement améliorés: dépollution des terres contaminées actuellement, augmentation des surfaces de pleine terre, des terrasses plantées, du nombres et de la diversité des espèces plantées, gestion alternative et écologique des eaux
Ainsi nous estimons que l'association d'un projet à impact écologique très ordinaire (bureaux et logements) et l'engagement et la constitution de toute l'équipe (maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre) sont des gages du respect des équilibres écologiques du site, tant réglementaires qu'urbanistiques. Tous les aspects seront écologiquement améliorés: dépollution des terres contaminées actuellement, augmentation des surfaces de pleine terre, des terrasses plantées, du nombres et de la diversité des espèces plantées, gestion alternative et écologique des eaux pluviales. Sans parler de l'impact global, au travers de la très grande sobriété
Ainsi nous estimons que l'association d'un projet à impact écologique très ordinaire (bureaux et logements) et l'engagement et la constitution de toute l'équipe (maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre) sont des gages du respect des équilibres écologiques du site, tant réglementaires qu'urbanistiques. Tous les aspects seront écologiquement améliorés: dépollution des terres contaminées actuellement, augmentation des surfaces de pleine terre, des terrasses plantées, du nombres et de la diversité des espèces plantées, gestion alternative et écologique des eaux pluviales. Sans parler de l'impact global, au travers de la très grande sobriété

	14 A 14	8. Annexes	
8	.1 Annexes	obligatoires	
L		Objet	
1	L'annexe i	n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	×
2		e situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3		um, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le ointain ;	x
4		u projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	32°, 41° et aériennes et 1/5 000.	les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 . Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans cours d'eau ;	x
8	.2 Autres an	nexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	
		pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que le Jelles elles se rattachent	es
		Objet	
	Vue en av	konométrie aérienne de l'implantation du projet.	
	Etude de	site en phase de diagnostique / APS	
	Diagnost:	iques de pollution et d'évaluation des risques sanitaires DEKRA datés de 2011 & 2012	
		9. Engagement et signature	
J	e certifie sur	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X	
	Fait à	LEVALLOIS PERRET le, 20/02/2014	
	Signature	SAS COVEA IMMOBILIER Property Management 11 place des 5 Martyrs du Lycée Buffon 75014 PARIS	



ARCHITECTE Puzzler

Etha Betci 7 rue Edouard Jacques 75014 Paris 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris 30 rue de Londres 75009 Paris E-mail: info@etha.fr E-mail: info@etha.fr E-mail: info@etha.fr E-mail: info@etha.fr Tel: +33 1 44 20 40 5 Tel: +33 1 14 20 40 5 Tel: +33 1 53 21 87 30

BUREAUX D'ETUDES

UBC

PROJET

Restructuration du site 46-50 avenue de Breteuil - Paris VII

Albert & Compagnie 33 rue Raspail 94200 lvry sur Seine E-mail: marc.chez.albert@gmail.com Tel: +331 17 (18 36 77

PAYSAGISTE

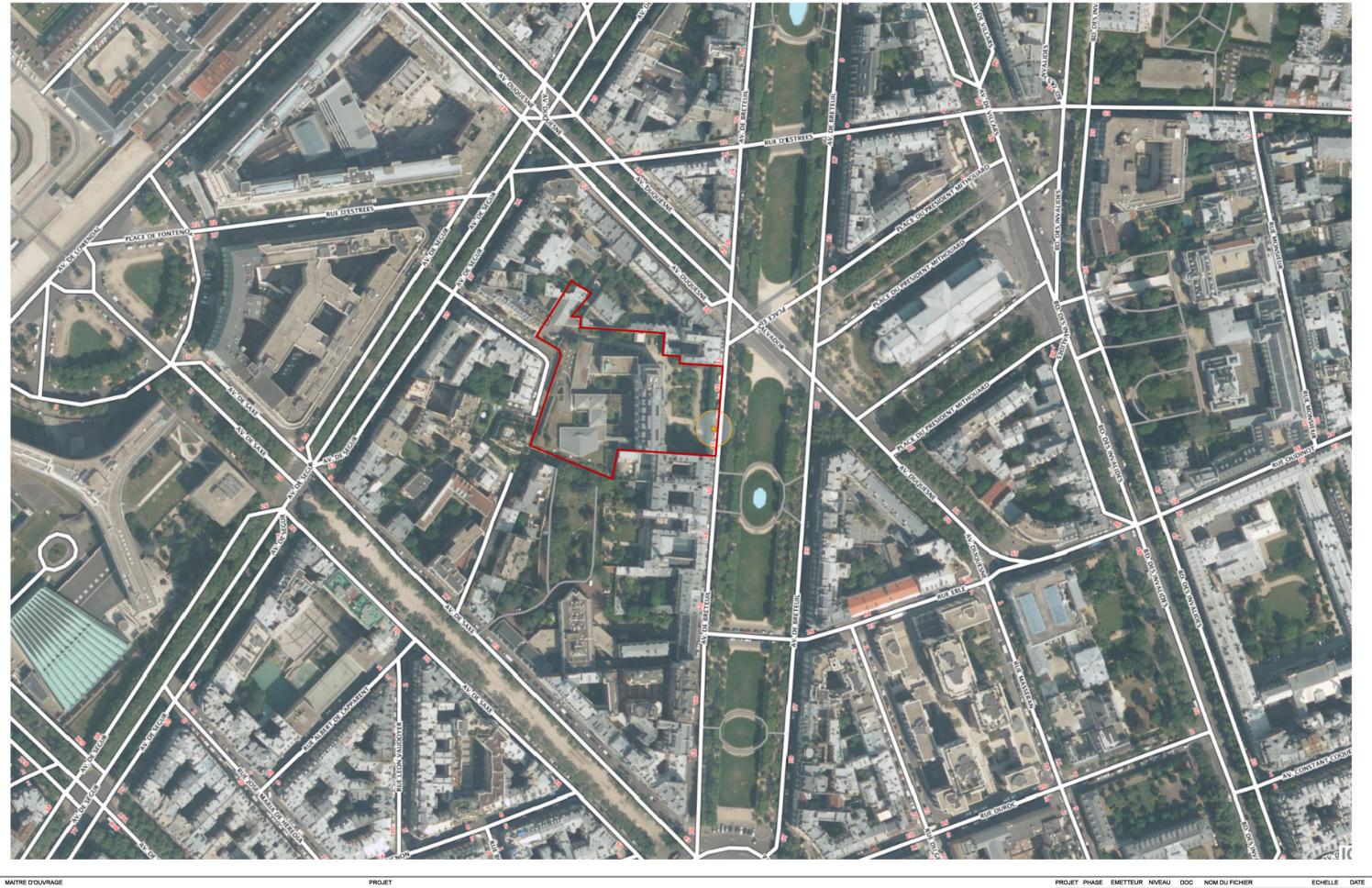
PLAN DE SITUATION

BRT PC ARC DIV

PROJET PHASE EMETTEUR NIVEAU DOC NOM DU FICHIER

1:16000 20.03.2014

 $\textcircled{N}^{\mathsf{N}}$



COVEA IMMOBILIER

ARCHITECTE Puzzler

BUREAUX D'ETUDES Etha 7 rue Edouard Jacques 75014 Paris 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris E-mail: contact@atelier-puzzler.fr E-mail: info@etha.fr Tel: +33 1 45 41 93 31 Tel: +33 1 44 24 04 05

Betci

19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris E-mail: info@etha.fr Tel: +33 1 44 06 60 10

UBC 30 rue de Londres 75009 Paris E-mail: ingenierie@ubc.fr Tel: +33 1 53 21 87 30

Restructuration du site 46-50 avenue de Breteuil - Paris VII

 Albert & Compagnie
 Emma Blanc

 33 rue Raspail 94200 Ivry sur Seine
 41 rue de la Mare 75020 Paris

 E-mail: marc.chez.albert@gmail.com
 52 -mail: emmablancpaysagiste@gmail.com

 Tel: +33 1 49 60 67 37
 Tel: +33 1 71 18 36 77

PAYSAGISTE



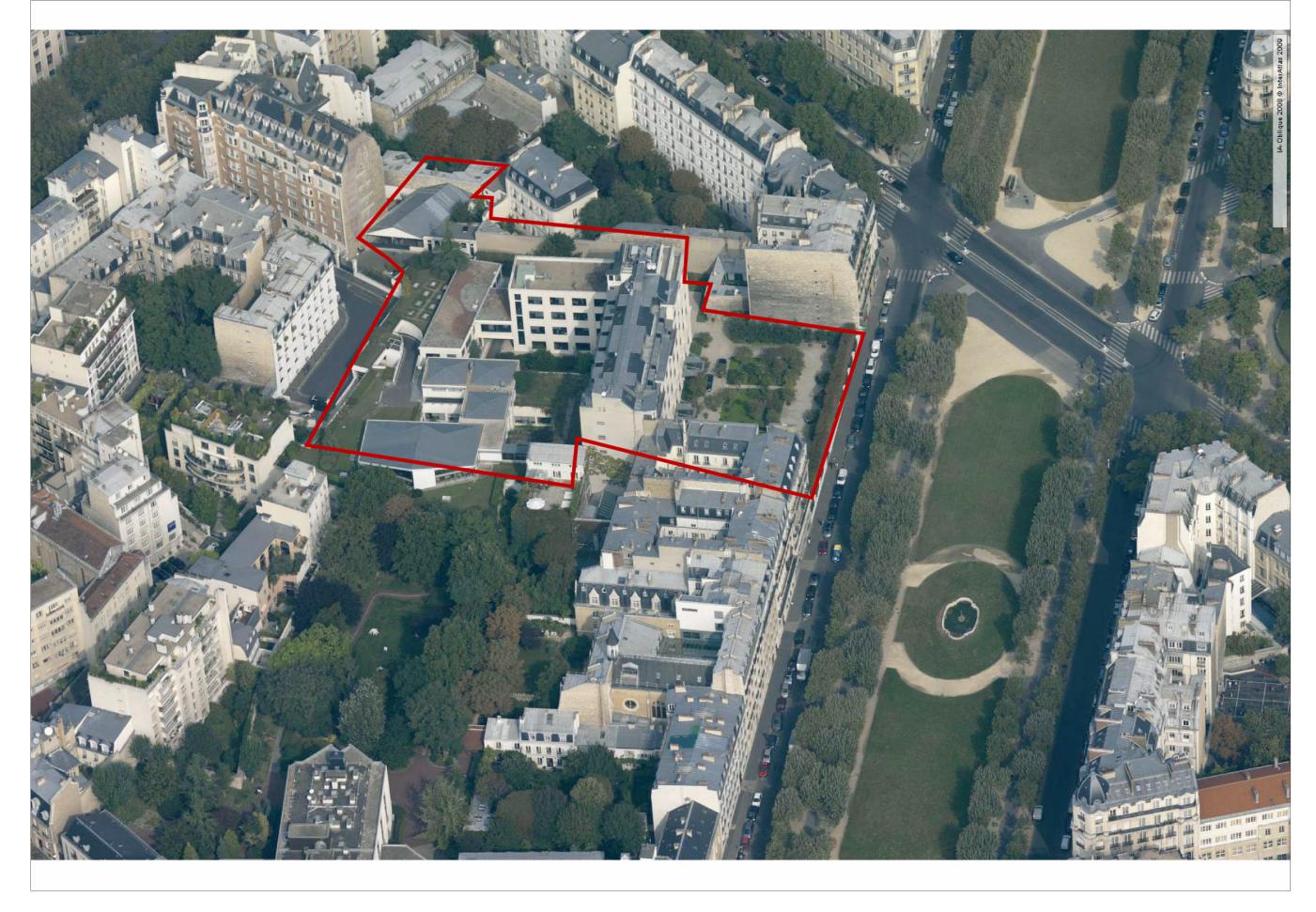
PLAN DES ABORDS DU PROJET



BRT PC ARC DIV

PROJET PHASE EMETTEUR NIVEAU DOC NOM DU FICHIER

20.03.201 1:2000



ARCHITECTE BUREAUX D'ETUDES Puzzler

Etha 7 rue Edouard Jacques 75014 Paris 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris 30 rue de Londres 75009 Paris E-mail: contact@atelier-puzzler.fr E-mail: info@etha.fr E-ma

Betci

PROJET

UBC

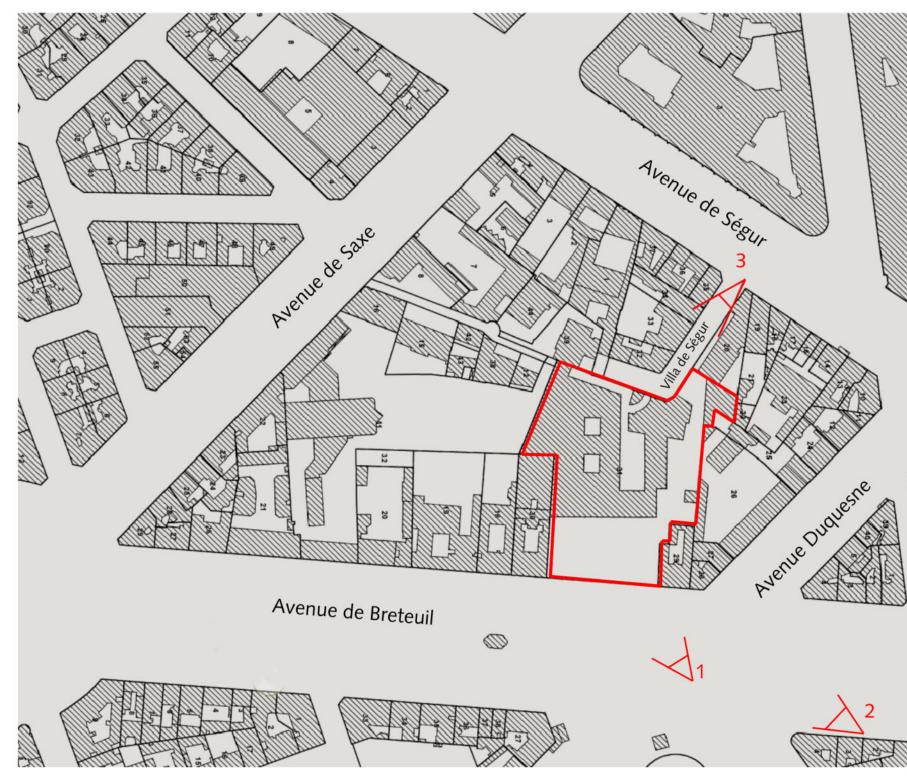
Restructuration du site 46-50 avenue de Breteuil - Paris VII

ECHELLE DATE PROJET PHASE EMETTEUR NIVEAU DOC NOM DU FICHIER 1:2000 20.03.2014 BRT PC ARC DIV

PAYSAGISTE Albert & Compagnie 33 rue Raspail 94200 Ivry sur Seine E-mail: marc.chez.albert@gmail.com Tel: +331 17 18 36 67 7 Tel: +331 17 18 36 77

Les abords du site existant depuis le sud

 \bigcirc^{N}



ARCHITECTE Puzzler 7 rue Edouard Jacques 75014 Paris E-mail: contact@atelier-puzzler.fr Tel: +33 1 45 41 93 31

BUREAUX D'ETUDES Etha 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris E-mail: info@etha.fr Tel: +33 1 44 24 04 05

Betci 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris E-mail: info@etha.fr Tel: +33 1 44 06 60 10

UBC

PROJET

30 rue de Londres 75009 Paris E-mail: ingenierie@ubc.fr Tel: +33 1 53 21 87 30

PAYSAGISTE Albert & Compagnie 33 rue Raspail 94200 lvry sur Seine E-mail: marc.chez.albert@gmail.com Tel: +33 1 49 60 67 37

Restructuration du site 46-50 avenue de Breteuil - Paris VII

Emma Blanc 41 rue de la Mare 75020 Paris E-mail: emmablancpaysagiste@gmail.com Tel: +33 1 71 18 36 77 PROJET PHASE EMETTEUR NIVEAU DOC NOM DU FICHIER

Plan cadastre -1/2000

BRT PC ARC

20.03.2014





MAITRE D'OUVRAGE			PROJET		
COVEA IMMOBILIER			Restructuration du s	site 46-50 avenue de Bre	eteuil - Paris VII
ARCHITECTE	BUREAUX D'ETUDES				PAYSAGISTE
Puzzler	Etha	Betci	UBC	Albert & Compagnie	Emma Blanc
7 rue Edouard Jacques 75014 Paris E-mail: contact@atelier-puzzler.fr	19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris E-mail: info@etha.fr	19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris E-mail: info@etha.fr	30 rue de Londres 75009 Paris E-mail: ingenierie@ubc.fr	33 rue Raspail 94200 lvry sur Seine E-mail: marc.chez.albert@gmail.com	41 rue de la Mare 75020 Paris E-mail: emmablancpaysagiste@gmail.com

ASE EMETTEUR NIVEAU DOC NOM DU FICHIER

ECHELLE DATE

C ARC

20.03.2014

nue de Breteuil - vue 1





MAITRE D'OUVRAGE
COVEA IMMOBILIER

ARCHITECTE Puzzler 7 rue Edouard Jacques 75014 Paris E-mail: contact@atelier-puzzler.fr Tel: +33 1 45 41 93 31

Etha

BUREAUX D'ETUDES Betci 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris E-mail: info@etha.fr El: +33 1 44 26 04 05 Tel: +33 1 44 05 06 10

30 rue de Londres 75009 Paris E-mail: ingenierie@ubc.fr Tel: +33 1 53 21 87 30

UBC

Restructuration du site 46-50 avenue de Breteuil - Paris VII

PAYSAGISTE

Albert & Compagnie 33 rue Raspail 94200 lvry sur Seine E-mail: marc.chez.albert@gmail.com Tel: +331 17 (18 36 77

PROJET PHASE EMETTEUR NIVEAU DOC NOM DU FICHIER

ECHELLE DATE

BRT PC ARC

20.03.2014

Avenue de Breteuil - vue 2





ARCHITECTE Puzzler

Etha 7 rue Edouard Jacques 75014 Paris 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris 30 rue de Londres 75009 Paris E-mail: contact@atelier-puzzler.fr E-mail: info@etha.fr E-ma

BUREAUX D'ETUDES

Betci

UBC

PROJET

Restructuration du site 46-50 avenue de Breteuil - Paris VII PAYSAGISTE

Albert & Compagnie 33 rue Raspail 94200 lvry sur Seine E-mail: marc.chez.albert@gmail.com Tel: +331 17 (18 36 77

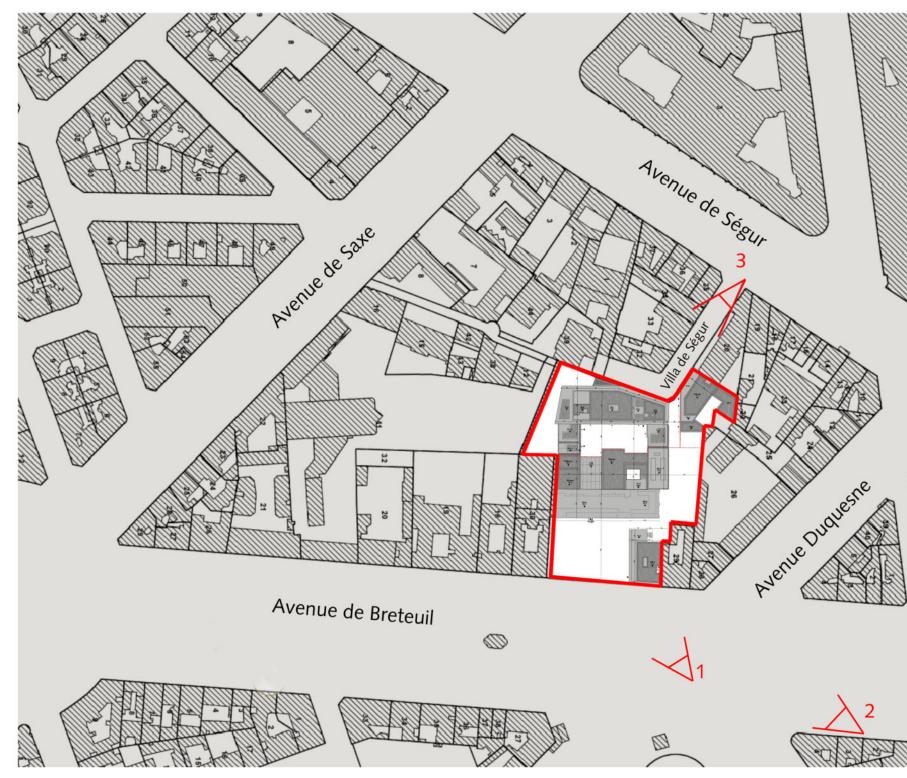
villa de Ségur - vue 3



PROJET PHASE EMETTEUR NIVEAU DOC NOM DU FICHIER

20.03.2014

 $\textcircled{N}^{\mathsf{N}}$



COVEA IMMOBILIER		
ARCHITECTE	BUREAUX D'ETUDES	

ARCHITECTE Puzzler

MAITRE D'OUVRAGE

Etha 7 rue Edouard Jacques 75014 Paris E-mail: contact@atelier-puzzler.fr Tel: +33 1 45 41 93 31

Betci 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris E-mail: info@etha.fr Tel: +33 1 44 24 04 05

UBC 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris E-mail: info@etha.fr Tel: +33 1 44 06 60 10

PROJET

30 rue de Londres 75009 Paris E-mail: ingenierie@ubc.fr Tel: +33 1 53 21 87 30

Albert & Compagnie 33 rue Raspail 94200 lvry sur Seine E-mail: marc.chez.albert@gmail.com Tel: +33 1 49 60 67 37

Restructuration du site 46-50 avenue de Breteuil - Paris VII

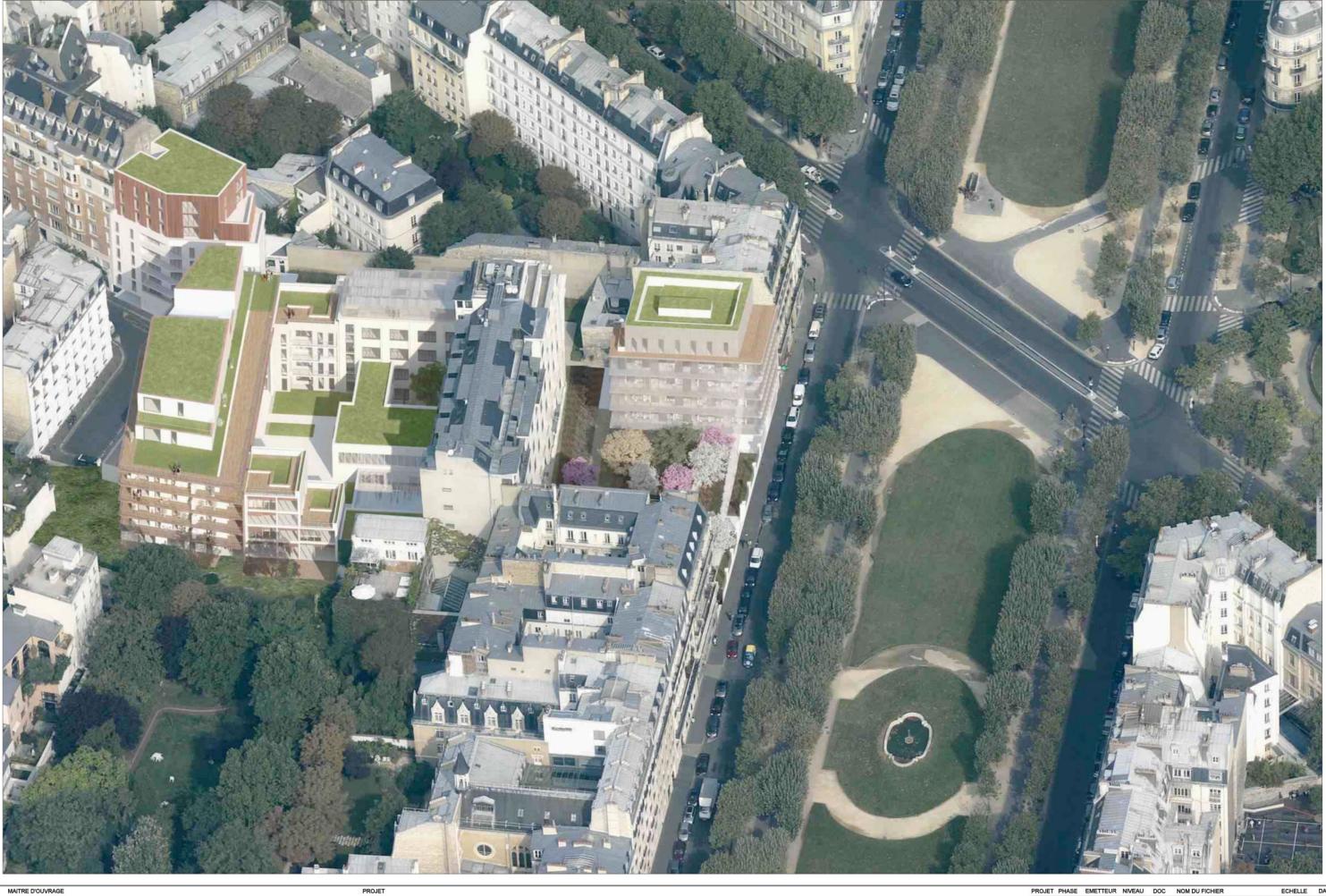
PAYSAGISTE Emma Blanc 41 rue de la Mare 75020 Paris E-mail: emmablancpaysagiste@gmail.com Tel: +33 1 71 18 36 77 PROJET PHASE EMETTEUR NIVEAU DOC NOM DU FICHIER

BRT PC ARC

Plan cadastre -1/2000

20.03.2014





ARCHITECTE Puzzler

Etha 7 rue Edouard Jacques 75014 Paris E-mail: contact@atelier-puzzler.fr Tel: +33 1 45 41 93 31

19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris E-mail: info@etha.fr Tel: +33 1 44 24 04 05

BUREAUX D'ETUDES

Betci 19 rue Emile-Durkheim 75013 Paris E-mail: info@etha.fr Tel: +33 1 44 06 60 10

UBC 30 rue de Londres 75009 Paris E-mail: ingenierie@ubc.fr Tel: +33 1 53 21 87 30

Restructuration du site 46-50 avenue de Breteuil - Paris VII

PAYSAGISTE Albert & Compagnie 33 rue Raspail 94200 Ivry sur Seine E-mail: marc.chez.albert@gmail.com Tel: +33 1 149 60 67 37 Tel: +33 1 17 118 36 77

PROJET PHASE EMETTEUR NIVEAU DOC NOM DU FICHIER

ECHELLE DATE

BRT PC ARC

20.03.2014

Insertion du projet